

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RÉGNY

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à 20h30, le conseil municipal de Régny, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-François DAUVERGNE, Maire.

Nombre de conseillers

- En exercice	17
- Présents	13
- Absents	4
- Pouvoirs	4
- Votants	17
- Pour	17
- Contre	0
- Abstention	0

Convocation 04/12/2024

DCM 2024-78

PRÉSENTS : M. Jean-François DAUVERGNE, Maire.

Mesdames et Messieurs les adjoints : M. Benabdallah LAÏADI, Mme Fabienne MONTEL, M. Jean-Yves DOUCET, Mme Manuella ANDRÉ, M. Marc MARCHAND.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : M. Jean-François CORTEY, M. Sylvain GAINETDINOFF, M. Antoine GIANINA, Mme Charlotte N'MIASS, Mme Lisa KECHIDA, Mme Vanessa VERNAY, Mme Sabrina LOUAHDI.

ABSENTS : Mme El Djouar PAGLIA-LIGOUT, M. Régis DUNOYER, Mme Céline CHANAL, M. Didier VILAPLANA.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme El Djouar PAGLIA-LIGOUT donne pouvoir à M. JF DAUVERGNE, M. Régis DUNOYER donne pouvoir à M. Jean-François CORTEY, Mme Céline CHANAL donne pouvoir à Mme Lisa KECHIDA, M. Didier VILAPLANA donne pouvoir à M. Marc MARCHAND.

Secrétaire élu pour la séance : M. Jean-Yves DOUCET.

OBJET : INSTAURATION D'UN PLAN FACADES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des projets de requalification du centre-ville et afin de valoriser le patrimoine immobilier urbain, le Conseil Municipal avait décidé par délibération du 11 avril 2023 de lancer l'élaboration d'un plan façades à Régny dans lequel la Commune pourrait subventionner des travaux de ravalement de façades de certains immeubles.

En effet, le PLAN FACADES est un outil indispensable pour redynamiser le centre-ville de Régny.

Ces réflexions ayant avancé en réunion d'élus, M. le Maire présente à l'Assemblée les documents élaborés à cet effet pour approbation, à savoir :

- Le périmètre défini pour le PLAN FACADES ;
- Le règlement d'attribution des aides aux façades (25€/m² de façade ravalée plafonnée à 2500 € par demande) ;
- Le formulaire de demande d'aide au ravalement de façades ;
- Le guide au ravalement de façades à Régny élaboré avec la coopération de l'Architecte des Bâtiments de France.

Il est rappelé que le guide au ravalement de façades n'est pas un document d'urbanisme opposable aux tiers. Néanmoins, il servira de base et référence pour l'attribution des aides aux façades.

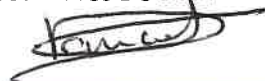
Ce « plan façades » et ses documents prendraient effet à compter du 1^{er} janvier 2025.

*Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :*

- **D'APPROUVER** « le plan façades » et ses documents tels que présentés, à savoir le règlement d'attribution, le périmètre, le formulaire de demande d'aides au ravalement de façades, le guide au ravalement de façades de la commune de Régny ;
- **D'INSTAURER** le dispositif « plan façades » à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- **DE FIXER** le montant de l'aide à 25 € du m² de façade ravalée plafonnée à 2 500.00 euros conformément au règlement d'attribution précité ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dispositif et à l'attribution-versement des aides au ravalement de façades ;
- **DE DONNER** tous pouvoirs à M. le Maire à cet effet ;
- **DIT** que les crédits seront prévus au Budget.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme.

Le secrétaire de séance,
Jean-Yves DOUCET



Le Maire,
Jean-François DAUVERGNE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201816-20241209-DCM202478-DE

Accusé certifié exécutoire

JFD

Place J. Fougerat ■ 42630 Régny ■ Tél. : 04 77 63 00 34 ■

www.regny.fr

Fax : 04 77 63 07 81 ■ accueil@regny.fr

Reception par le préfet : 31/12/2024

Publication : 31/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation